



Strasbourg, le 12 octobre 2026

CDL-PL-PV(2026)003syn
Or. angl.

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT
DU CONSEIL DE L'EUROPE
(COMMISSION DE VENISE)

148^e SESSION PLÉNIÈRE

Venise, 9 et 10 octobre 2026

CARNET DE BORD

La Commission de Venise :

- a adopté l'avis sur les amendements du 16 octobre 2025 à la Loi Organique relative aux associations politiques de citoyens, à l'article 381 du code pénal et à la législation connexe de la **Géorgie** (conséquences juridiques pour les personnes associées à des partis politiques interdits) précédemment examiné par le Conseil des élections démocratiques lors de sa réunion du 8 octobre 2026 ;
- a adopté l'avis sur les amendements du 4 mars 2026 à la Loi sur les subventions, à la Loi Organique relative aux associations politiques de citoyens, au code pénal et à la législation connexe de la Géorgie, précédemment examiné par les sous-commissions des droits fondamentaux et de la protection des minorités nationales lors de leur réunion conjointe du 8 octobre 2026 ;
- a tenu un échange de vues avec Mme Sevi Voloudaki, vice-ministre de la migration et de l'asile de la **Grèce**, et a entériné l'avis urgent sur les amendements législatifs de 2026 concernant le registre des organisations non gouvernementales, le registre des membres des ONG et la responsabilité pénale des membres des ONG enregistrées, qui avait été rendu le 28 septembre 2026 conformément à l'article 14 bis du Règlement intérieur révisé de la Commission de Venise et au Protocole relatif à l'élaboration des avis urgents ;
- a entériné l'avis urgent sur le projet d'amendement à la loi sur la justice administrative de **Malte**, qui avait été rendu le 23 juillet 2026 conformément à l'article 14 bis du Règlement intérieur révisé de la Commission de Venise et au Protocole relatif à l'élaboration des avis urgents ;
- a tenu un échange de vues avec M. Igor Talmazan, secrétaire de la commission juridique chargée des nominations et des immunités du Parlement de la **République de Moldova**, et Mme Ana Calinici, vice-présidente de la commission pour l'intégration européenne du Parlement, et a adopté :
 - l'avis sur le projet de code relatif à l'organisation et au fonctionnement du Parlement de la République de Moldova, précédemment examiné par les sous-commissions des institutions démocratiques, de la justice constitutionnelle et de l'État de droit lors de leur réunion conjointe du 8 octobre 2026 ;
 - l'avis sur le projet de loi relatif au statut, à la conduite et à la déontologie des membres du parlement, précédemment examiné par les sous-commissions des institutions démocratiques, de la justice constitutionnelle et de l'État de droit lors de leur réunion conjointe du 8 octobre 2026 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Fatmir Gjeka, ministre des Droits humains et des minorités du **Monténégro**, et a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine du Conseil de l'Europe sur le projet d'amendements à la loi sur les droits et libertés des minorités, précédemment examiné par les sous-commissions des droits fondamentaux et de la protection des minorités nationales lors de leur réunion conjointe du 8 octobre 2026 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Dariusz Dudek, conseiller du président, Chancellerie du président de la République de **Pologne**, et a adopté l'avis sur les pouvoirs du président de la Pologne dans le cadre de la prestation de serment des juges du Tribunal constitutionnel et d'autres nominations judiciaires, précédemment examiné par les sous-commissions des institutions démocratiques, de la justice constitutionnelle et de l'État de droit lors de leur réunion conjointe du 8 octobre 2026 ;

- a entériné l'avis urgent sur les suites données aux avis précédents sur le projet de loi sur l'Académie judiciaire de **Serbie**, qui avait été rendu le 15 juin 2026 conformément à l'article 14 bis du Règlement intérieur révisé de la Commission de Venise et au Protocole relatif à l'élaboration d'avis urgents ;
- a entériné l'avis urgent conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits humains et de l'État de droit du Conseil de l'Europe sur le projet de loi portant modification de la loi « sur le pouvoir judiciaire et le statut des juges » de l'**Ukraine** et de certaines autres lois concernant les procédures de sélection des membres de la Haute Commission de qualification des juges et du Haut Conseil de la justice, qui avait été rendu le 25 septembre 2026 conformément à l'article 14 bis du Règlement intérieur révisé de la Commission de Venise et au Protocole relatif à l'élaboration d'avis d'urgents ;
- a adopté le **rapport actualisé sur la relation entre responsabilité politique et responsabilité pénale des ministres - cadre juridique et procédures de poursuite pénale des membres du gouvernement dans les États membres de la Commission de Venise**, précédemment examiné par les sous-commissions des institutions démocratiques, de la justice constitutionnelle et de l'État de droit lors de leur réunion conjointe du 8 octobre 2026 ;
- a adopté le **rapport actualisé sur le vote à l'étranger**, précédemment examiné par le Conseil des élections démocratiques lors de sa réunion du 8 octobre 2026 ;
- a entériné la **compilation relative aux partis politiques**, précédemment approuvée par le Conseil des élections démocratiques lors de sa réunion du 8 octobre 2026 ;
- a tenu un échange de vues avec le **président de la Cour européenne des droits de l'homme** ;
- a été informée du suivi aux : mémoire *d'amicus curiae* pour la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Shevchuk c. Ukraine, sur les normes sur les règles disciplinaires concernant les présidents et aux juges des cours constitutionnelles ; mémoire *d'amicus curiae* urgent pour la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Grande Oriente d'Italia c. Italie, sur les garanties procédurales dans l'exercice des pouvoirs des commissions d'enquête parlementaires ; mémoire *d'amicus curiae* pour la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Kuijt c. Pays-Bas concernant la participation de juges supplémentaires aux délibérations de la Cour suprême ; rapport sur l'équilibre entre les droits et libertés fondamentaux relatifs à la pornographie violente dans la jurisprudence des cours constitutionnelles et suprêmes et des tribunaux internationaux ;
- à la suite de l'expiration du mandat de certains membres occupant des fonctions officielles au sein de la Commission, et conformément aux propositions formulées par le Bureau élargi, **a élu pour un mandat expirant en décembre 2027** :

Les **président(e)s des sous-commissions** (ayant le droit de participer au Bureau élargi) suivant(e)s :

Conseil scientifique : François Séners

État fédéral et régional : Herdis Kjerulf Thorgeirsdottir

Amérique latine : Cármen Lúcia Antunes Rocha

Les **vice-président(e)s des sous-commissions** suivant(e)s :

Protection des minorités nationales : Fabio Giovagnoli

Conseil scientifique : Leila Aslaoui

États fédéral et régional : Hoi Kong

Droits fondamentaux : Peter Bussjäger

Amérique latine : Itziar Gómez Fernández

et a nommé, jusqu'à fin 2027, les membres et la membre suppléante du **Conseil des élections démocratiques** comme suit :

Membres :

Herdís Kjerulff Thorgeirsdóttir

Vladimir Vardanyan,

Membre suppléante :

Monique Jametti Greiner

- a été informée des résultats et des conclusions de la réunion du **Conseil des élections démocratiques** du 8 octobre 2026 ;
- a désigné M. Pere Vilanova Trias, membre au titre d'Andorre, comme **candidat au poste de vice-président du Conseil des élections démocratiques** ;
- a été informée de la participation de la Commission de Venise en tant que conseiller juridique aux **missions d'observation électorale** de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ;
- a été informée des résultats et des conclusions des conférences organisées depuis la dernière session plénière ;
- a tenu un échange de vues avec des représentants du **Comité des ministres**, de l'**Assemblée parlementaire** et du **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe** ;
- a tenu un échange de vues avec une représentante de la **Régione del Veneto** ;
- a confirmé les dates des prochaines sessions plénières comme suit : les 11 et 12 décembre 2026 ; les 12 et 13 mars 2027 ; les 18 et 19 juin 2027 ; les 8 et 9 octobre 2027 et les 10 et 11 décembre 2027.

L'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine du Conseil de l'Europe sur le projet de modifications à la loi sur les droits et libertés des minorités au Monténégro, ainsi que l'avis urgent sur les suites données aux avis précédents sur le projet de loi relatif à l'Académie judiciaire de Serbie, ont été préparés dans le cadre du mécanisme de coopération en matière d'expertise dans le cadre du programme conjoint UE/Conseil de l'Europe « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye » (ECM) cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

L'avis sur le projet de code relatif à l'organisation et au fonctionnement du Parlement de la République de Moldova et l'avis sur le projet de loi relatif au statut, à la conduite et à la déontologie des membres du Parlement de la République de Moldova ont été préparés dans le cadre du mécanisme de réponse rapide, dans le cadre du programme conjoint UE/Conseil de l'Europe « Partenariat pour la bonne gouvernance » (QRM) cofinancé par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.